

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 3018)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 99

présenté par
Mme Corneloup, Mme Martin (Alpes-Maritimes), M. Boucard et Mme Minard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--